

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2016 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE 1ÈRE CLASSE
Spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »,
« Conduite de véhicules » et « Espaces naturels, espaces verts »**

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe a été organisé en 2016, concomitamment au concours et en partenariat avec les centres de gestion aquitains. L'ensemble des 9 spécialités que comporte cet examen ont été réparties entre les cinq centres de gestion aquitains. Toutes les options que comporte cet examen (75 au total) ont ainsi pu être proposées aux candidats dans la région Aquitaine. Le Centre de gestion des Landes a organisé les spécialités « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers », « Conduite de véhicules » et « Espaces naturels, espaces verts ».

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Epreuve écrite

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Notes sup ou égales à 10/20 (%)	Nombre de candidats éliminés à l'épreuve écrite (note < 5/20)
Conduite de véhicules	280	258	7.9 %	8.86/20	109 (42%)	55 (21 %)
Espaces naturels, espaces verts	167	153	8.4 %	8.16/20	51 (33.3%)	29 (19 %)
Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers	81	74	8.6 %	10.06/20	39 (53 %)	9 (12 %)

Epreuve pratique

Spécialité	Option	Candidats convoqués à l'épreuve pratique	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Conduite de véhicules	Véhicules légers	91	88 (97 %)	02/20	18.40/20	12.73	69 (58 %)
	Poids lourds	84	83 (99%)	3/20	19/20	13.73	68 (63 %)
	Engins de travaux publics	10	10 (100%)	13.58/20	17.62/20	14.78	10 (83 %)
	Transport en commun	4	3 (75 %)	4.16/20	15.41/20	11.44	2 (50%)
	Réparateur en carrosserie	3	3 (100%)	11.50/20	13.50/20	12.83	2 (50%)
	Mécanicien moteurs diesel	8	8 (100%)	11.50/20	16.50/20	13.63	8 (100%)
	Mécanicien essence	3	3 (100%)	13/20	16/20	14.33	3 (100%)
	TOTAL		203	198 (98 %)	-	-	-

Spécialité	Option	Candidats convoqués à l'épreuve pratique	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Espaces naturels, espaces verts	Employé polyvalent	120	108 (90 %)	5/20	18/20	13.30	85 (59 %)
	Bûcheron, élagueur	3	2 (67 %)	13/20	17.75/20	15.38	1 (20 %)
	Production de plantes	1	0 (0%)	-	-	-	0 (0 %)
	TOTAL	124	110 (89 %)	-	-	-	86 (56 %)

Spécialité	Option	Candidats convoqués à l'épreuve pratique	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	Agent d'exploitation de la voirie publique	11	11 (100 %)	10/20	17.5/20	14.41	9 (82%)
	Métallier, soudeur	1	1 (100 %)	15.5/20	15.5/20	15.50	1 (100%)
	Dessinateur	3	2 (67 %)	14.85/20	15.45/20	15.15	2 (67 %)
	Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	16	16 (100 %)	9/20	19.5/20	14.47	13 (68 %)
	Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1	1 (100 %)	11/20	11/20	11	1 (100 %)
	Ouvrier en VRD	3	3 (100 %)	12/20	17/20	14.17	3 (75 %)
	Couvreur zingueur	1	1 (100 %)	5.30/20	5.30/20	5.30	0 (0 %)
	Maçon, ouvrier du béton	2	2 (100 %)	14/20	16.5/20	15.25	2 (67 %)
	Charpentier	3	3 (100 %)	12.5/20	15/20	14.17	3 (75 %)
	Menuisier	8	8 (100 %)	9.5/20	18.5/20	13.94	6 (75 %)
	Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques	6	6 (100 %)	10.5/20	15.5/20	12.08	5 (71 %)
	Poseur de revêtements de sols, carreleur	1	1 (100 %)	14.5/20	14.5/20	14.50	1 (50 %)
	Peintre, poseur de revêtements muraux	6	5 (83 %)	14/20	16/20	15.2	5 (71 %)
	Plâtrier	2	2 (100 %)	14.5/20	17.5/20	16	2 (100 %)
	Menuisier en aluminium et produits de synthèse	1	1 (100 %)	18/20	18/20	18	1 (100 %)
	TOTAL	65	63 (97 %)	-	-	-	54 (73 %)

STATISTIQUES

Origine géographique des candidats inscrits				Sexe	
Spécialité	CDG des Landes	Autres CDG aquitains	Hors région	Hommes	Femmes
Conduite de véhicules	61 (21.8 %)	211 (75.4 %)	8 (2.9 %)	272 (91.1%)	8 (2.9%)
Espaces verts	30 (18 %)	128 (76.6 %)	9 (5.4 %)	149 (89.2%)	18 (10.8%)
Bâtiment	18 (22.2%)	60 (74.1%)	3 (3.7 %)	80 (98.8%)	1 (1.2%)

Préparation des candidats :

	CONDUITE DE VEHICULES		ESPACES VERTS		BÂTIMENT	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	45 %	48.1 %	40.5 %	38.4 %	24.3 %	27.8 %
Préparation personnelle	30.6 %	29.6 %	30.1 %	32.6 %	36.5 %	37 %
Aucune préparation	15.9 %	14.8 %	18.3 %	18.6 %	20.3 %	20.4 %
Non renseigné	8.5 %	7.4 %	11.1 %	10.5 %	18.9 %	14.8 %

Niveau de diplôme :

Niveau II et plus (Maîtrise, Licence)	1.2 %	1.9 %	3.9 %	2.3 %	-	-
Niveau III (BTS)	3.1 %	4.9 %	11.1 %	17.4 %	9.5 %	13 %
Niveau IV (Bac)	16.3 %	24.1 %	34.6 %	43 %	23 %	29.6 %
Niveau V (CAP, BEP)	64.7 %	60.5 %	45.8 %	36 %	59.5 %	53.7 %
Niveau VI (sans diplôme)	14.3 %	8.6 %	3.3 %	1.2 %	4.1 %	0 %
Non renseigné	0.4 %	-	1.3 %	0 %	4.1 %	3.7 %

La majorité des candidats à cet examen possède un diplôme au moins d'un niveau équivalent à celui requis pour le concours externe d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique.

Libellé réglementaire : L'épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la **spécialité choisie** par le candidat lors de son inscription, consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. (durée : 1 h 30, coefficient 2)

➤ L'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée le 19 janvier 2016 à Morcenx. Le libellé réglementaire précise que le sujet de cette épreuve porte sur la spécialité. Ainsi, les questions ne sont pas spécifiques à l'option choisie par le candidat. Les sujets sont composés de 3 à 5 questions auxquelles sont jointes des documents à exploiter (pictogrammes, fiches techniques, plans, textes) ou à compléter (tableaux, croquis). Ces questions permettent de vérifier les connaissances de base en mathématiques, en hygiène et sécurité, ainsi que les connaissances et aptitudes techniques du candidat. Elles ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Les membres du jury constatent que le niveau de cette épreuve écrite est globalement très moyen.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite. Le jury qui s'est réuni le 3 mars 2016 a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique. Globalement, 80.8 % des candidats présents à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique.

➤ L'épreuve pratique

Libellé réglementaire : Une épreuve pratique dans l'**option choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. (coefficient 3)

- **Spécialité "Conduite de véhicules"** : Ces épreuves se sont déroulées au lycée Frédéric Estève à Mont de Marsan courant avril 2016. La durée de l'épreuve a été fixée par le jury à une heure pour les options de conduite de véhicules et à 2 heures pour les options "Mécanicien moteur diesel", "Mécanicien moteur essence" et "Réparateur en carrosserie".

Pour les options de conduite de véhicules, les candidats, qui sont en possession du permis de conduire correspondant, ont été évalués sur :

- les vérifications du véhicule avant le départ
- la manière de conduire sur un parcours urbain
- une manœuvre
- les connaissances du code de la route et des règles de sécurité

Les candidats ayant choisi les autres options ont eu à réaliser par exemple des travaux sur un système de freinage ou bien la réparation d'une aile avant de voiture.

- Spécialité "Espaces naturels, espaces verts": La durée de l'épreuve a été fixée à une heure trente pour les options "Bûcheron, élagueur" et "Productions de plantes" et à 2 heures pour l'option "Employé polyvalent des espaces verts". Ces épreuves ont eu lieu au lycée agricole d'Oeyreluy entre mai et juin 2016.
- Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » : La durée de l'épreuve a été fixée à une heure pour les options "Ouvrier en VRD" et "Agent d'exploitation de la voirie publique", à une heure trente pour l'option « Ouvrier d'entretien des équipements sportifs » et à 2 heures pour toutes les autres options.

L'évaluation des examinateurs a porté sur la réalisation des tâches et le respect des consignes et des règles de sécurité. Des questions ont été posées au cours de l'épreuve sur la manière dont le candidat a conduit son épreuve, ainsi que sur sa motivation et son aptitude à exercer les missions d'un adjoint technique de 1ère classe.

Les examinateurs soulignent le niveau satisfaisant des candidats qui se sont dans l'ensemble bien préparés. Peu de candidats ont montré de réelles lacunes. Les règles d'hygiène et de sécurité au travail sont dans l'ensemble connues et appliquées. Ils notent cependant que certains candidats sont enfermés dans leur poste de travail et manquent de connaissances et de curiosité à l'égard d'autres aspects de leur métier et de leur environnement professionnel et institutionnel.

Le jury de cet examen s'est réuni le 30 juin 2016 à Mont de Marsan pour arrêter la liste des candidats admis à cet examen. Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20. Le jury constate que le taux de réussite à l'examen des candidats présents à l'épreuve écrite est assez élevé, s'établissant à 62.3 %.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur l'importance du choix de la spécialité et de l'option effectué au moment de l'inscription, qui conditionne la nature des épreuves qu'ils devront subir.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Christine DARDY